

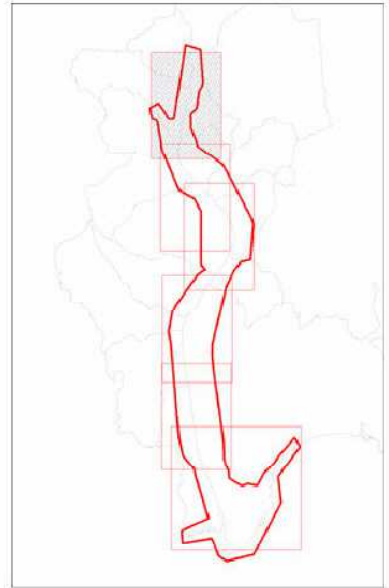


PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage réglementaire



Le Préfet
Francis LAMY

18 AVR. 2011

Carte 1/6

Echelle : 1/5000

Avril 2011

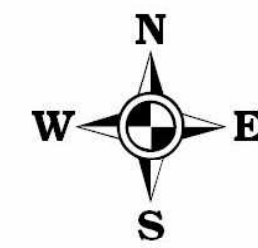
PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 24 décembre 1999 modifié le 07 janvier 2008 et le 25 juin 2010

DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010

ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011

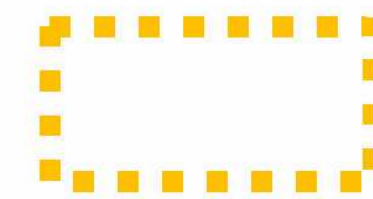
APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



LEGENDE:

1/5 000



Zone densément
urbanisée



Rupture
de digue

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 :
BERGES DU VAR

Fonction hydraulique	Berge Non résistante	Berge Résistante
La largeur ne dépend pas du débit des crues	50 mètres	0 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 :
DIGUES DES VALLONS

Vallons	Digue Non résistante	Digue Résistante
Superficie du bassin versant supérieure à 2 km²	30 mètres	15 mètres
Autres vallons	10 mètres	10 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 :
BERGES DES VALLONS ET CANAUX

Vallons de Saint-Blaise et des Trigands	10 mètres
Autres vallons Canaux	5 mètres

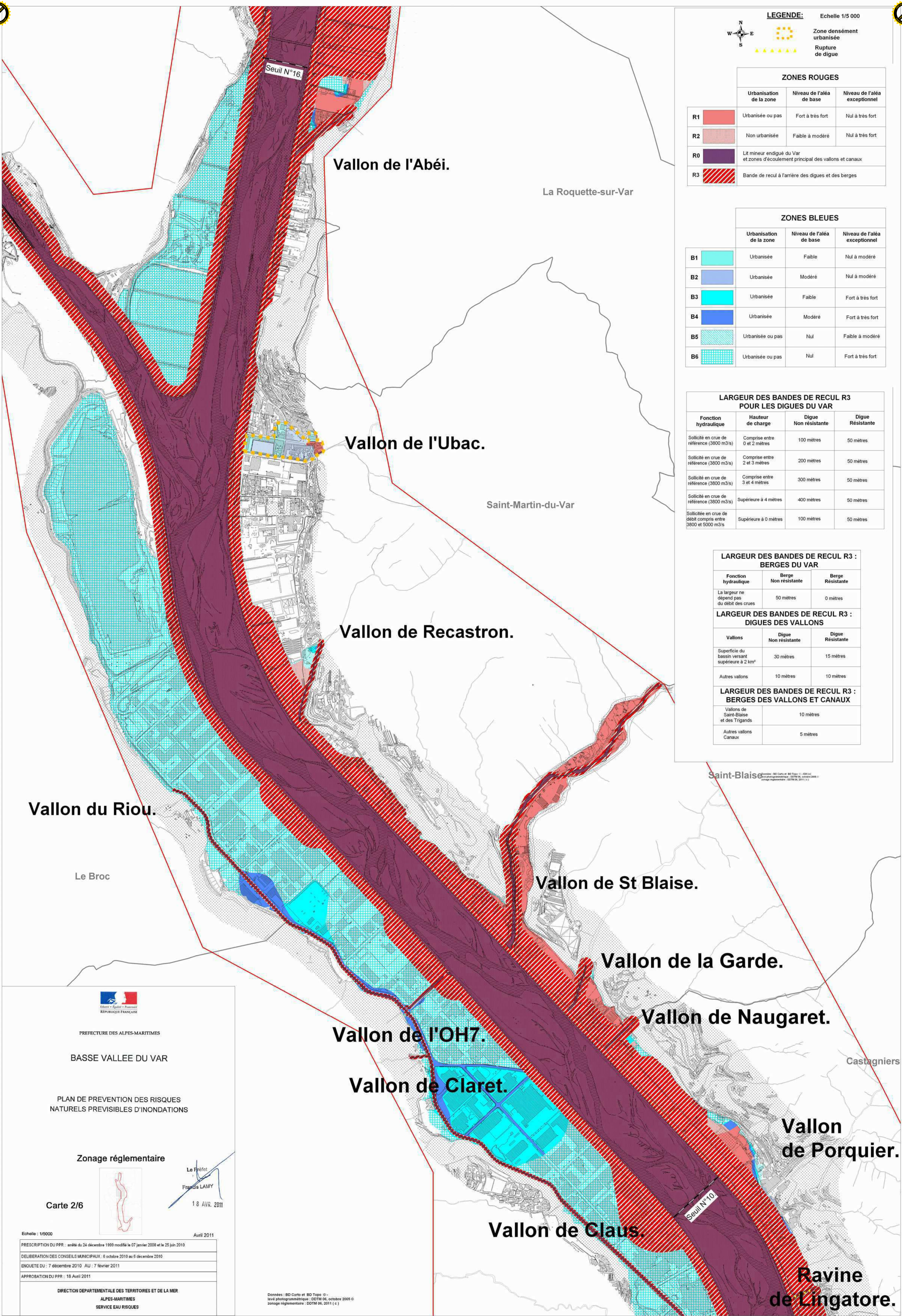
LARGEUR DES BANDES DE REcul R3
POUR LES DIGUES DU VAR

Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicitée en crue de débit compris entre 3800 et 5000 m3/s	Supérieure à 0 mètres	100 mètres	50 mètres

Vallon de l'Abéi.

Vallon de l'Ubac.

Données : BD Cartho et BD Topo © - IGN (c)
levé photogrammétrique : DDTM 06, octobre 2005 ©
zonage réglementaire : DDTM 06, 2011 (c)



LEGENDE:

N
W E
S

Zone densément urbanisée

Rupture de digue

Echelle 1/5 000

ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 POUR LES DIGUES DU VAR			
Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicitée en crue de débit compris entre 3800 et 5000 m3/s	Supérieure à 0 mètres	100 mètres	50 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DU VAR		
Fonction hydraulique	Berge Non résistante	Berge Résistante
La largeur ne dépend pas du débit des crues	50 mètres	0 mètres
LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : DIGUES DES VALLONS		
Vallons	Digue Non résistante	Digue Résistante
Superficie du bassin versant supérieure à 2 km²	30 mètres	15 mètres
Autres vallons	10 mètres	10 mètres
LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DES VALLONS ET CANAUX		
Vallons de Saint-Blaise et des Trigands	10 mètres	
Autres vallons Canaux	5 mètres	



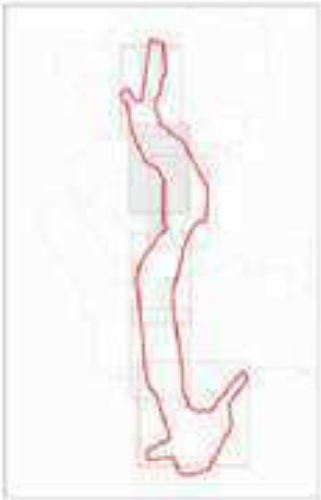
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage réglementaire

Carte 2/6



Le Préfet
Francis LAMY
18 AVR. 2011

Echelle : 1/5000	Avril 2011
PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 24 décembre 1999 modifié le 07 janvier 2008 et le 25 juin 2010	
DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010	
ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011	
APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER ALPES-MARITIMES SERVICE EAU RISQUES	

Données : BD Cartho et BD Topo © -
levé photogrammétrique : DDTM 06, octobre 2005 ©
zonage réglementaire : DDTM 06, 2011 (c)

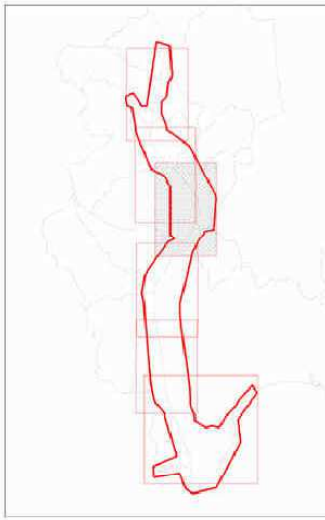


PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage réglementaire



Le Préfet
François LAMY
18 AVR. 2011

Carte 3/6

Echelle : 1/5000

Avril 2011

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 24 décembre 1999 modifié le 07 janvier 2006 et le 25 juin 2010

DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010

ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011

APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011



LEGENDE:

Echelle 1/5 000



Rupture
de digue

ZONES BLEUES

		Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1		Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2		Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3		Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4		Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5		Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6		Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

ZONES ROUGES

		Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1		Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2		Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0		Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3		Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3
POUR LES DIGUES DU VAR

Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m³/s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m³/s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m³/s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m³/s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicitée en crue de débit compris entre 3800 et 5000 m³/s	Supérieure à 0 mètres	100 mètres	50 mètres

Données : BD Cartho et BD Topo © IGN (s)
levé photogrammétrique : DDTM 06, octobre 2005 ©
zonage réglementaire : DDTM 06, 2011 (s)

Vallon de l'OH7.

Vallon de Claret.

Vallon de Naugaret.

Vallon
de Porquier.

Vallon de Claus.

Ravine
de Lingatore.

Vallon du Plan.

Vallon de Carros.

Vallon de l'OH10.

Vallon de l'OH12.

Castagniers

Carros

Exutoire
de Mouriez.

Exutoire
de Conso.

Vallon
de Donareo.

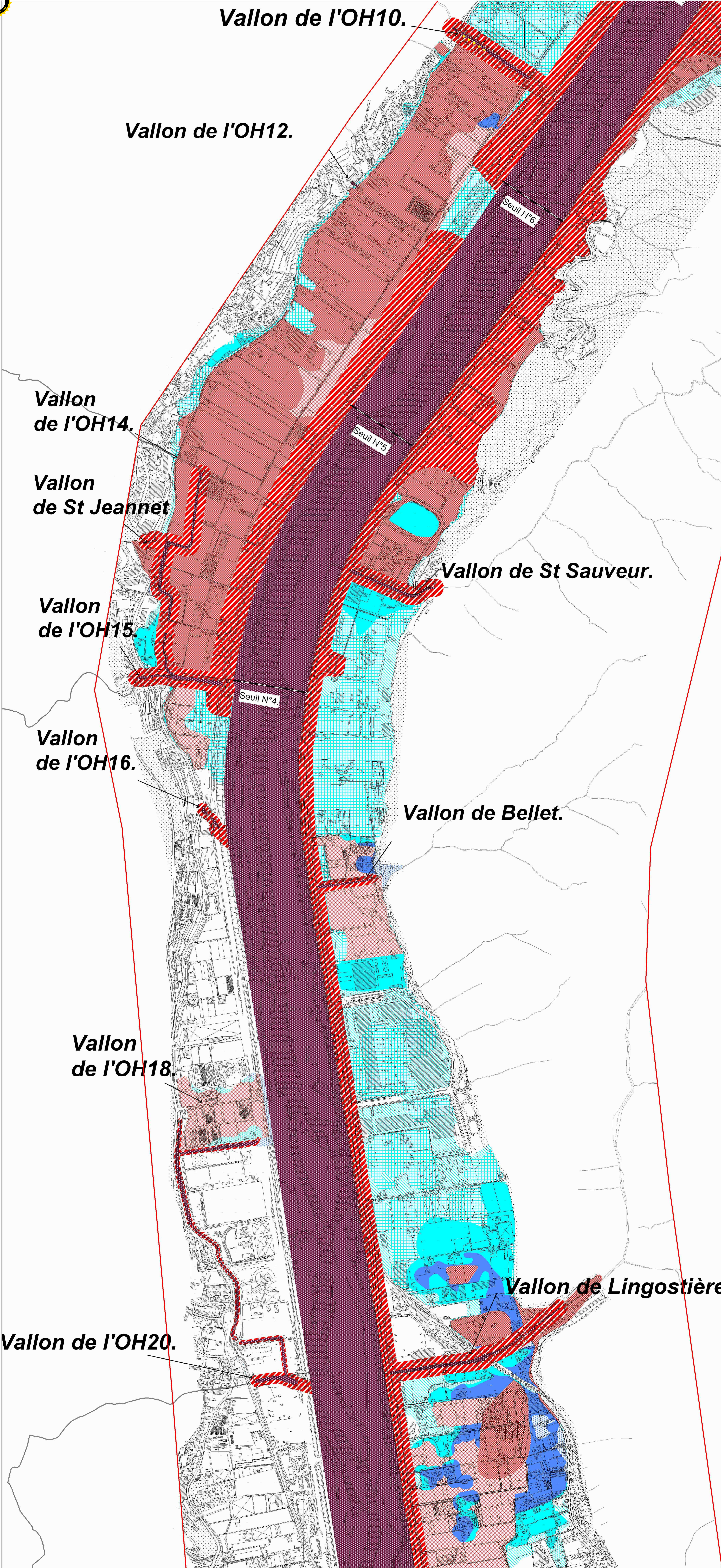
Exutoire de Piboulas.

Gattières

Colomars

Nice

Données : BD Cartho et BD Topo © IGN (s)
levé photogrammétrique : DDTM 06, octobre 2005 ©
zonage réglementaire : DDTM 06, 2011 (s)



N
W
E
S

LEGENDE:

▲▲▲▲▲

Rupture de digue

Echelle 1/5 000

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 POUR LES DIGUES DU VAR			
Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicitée en crue de débit compris entre 3800 et 5000 m3/s	Supérieure à 0 mètres	100 mètres	50 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DU VAR		
Fonction hydraulique	Berge Non résistante	Berge Résistante
La largeur ne dépend pas du débit des crues	50 mètres	0 mètres
LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : DIGUES DES VALLONS		
Vallons	Digue Non résistante	Digue Résistante
Superficie du bassin versant supérieure à 2 km²	30 mètres	15 mètres
Autres vallons	10 mètres	10 mètres
LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DES VALLONS ET CANAUX		
Vallons de Saint-Blaise et des Trigands	10 mètres	
Autres vallons Canaux	5 mètres	

Données : SDV (carte de SDV 1999) ;
Les photographies : COTD 06, octobre 2006 ;
Logos : réglementation : COTD 06, 2011 (1)



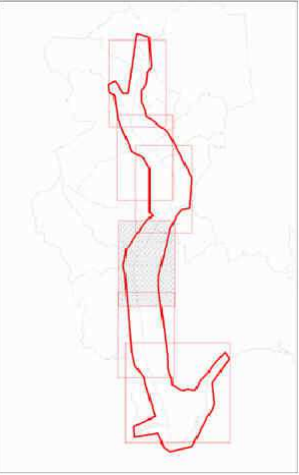
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage réglementaire

Carte 4/6

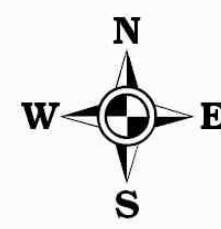


Le Préfet
Francis LAMY
18 AVR. 2011

Echelle : 1/5000	Avril 2011
PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 24 décembre 1999 modifié le 07 janvier 2008 et le 25 juin 2010	
DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010	
ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011	
APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER ALPES-MARITIMES SERVICE EAU RISQUES	

Vallon de l'OH20.

Vallon de Lingostière.



LEGENDE:

Echelle 1/5 000



Rupture
de digue

Zone urbaine
dense

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort
ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 POUR LES DIGUES DU VAR			
Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicitée en crue de débit compris entre 3800 et 5000 m3/s	Supérieure à 0 mètres	100 mètres	50 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DU VAR		
Fonction hydraulique	Berge Non résistante	Berge Résistante
La largeur ne dépend pas du débit des crues	50 mètres	0 mètres
LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : DIGUES DES VALLONS		
Vallons	Digue Non résistante	Digue Résistante
Superficie du bassin versant supérieure à 3 km²	30 mètres	15 mètres
Autres vallons	10 mètres	10 mètres
LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DES VALLONS ET CANAUX		
Vallons de Saint-Etienne et des Trigands	10 mètres	
Autres vallons Canaux	5 mètres	

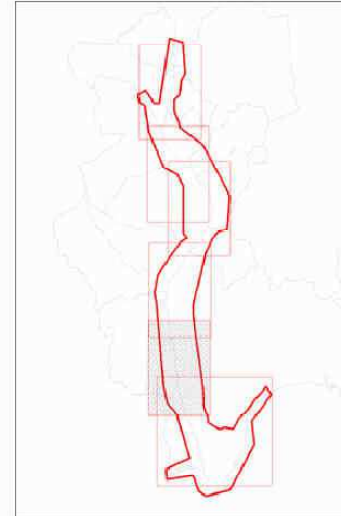


PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage réglementaire



Le Préfet
Francis LAMY

18 AVR. 2011

Carte 5/6

Echelle : 1/5000

Avril 2011

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 24 décembre 1999 modifié le 07 janvier 2008 et le 25 juin 2010

DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010

ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011

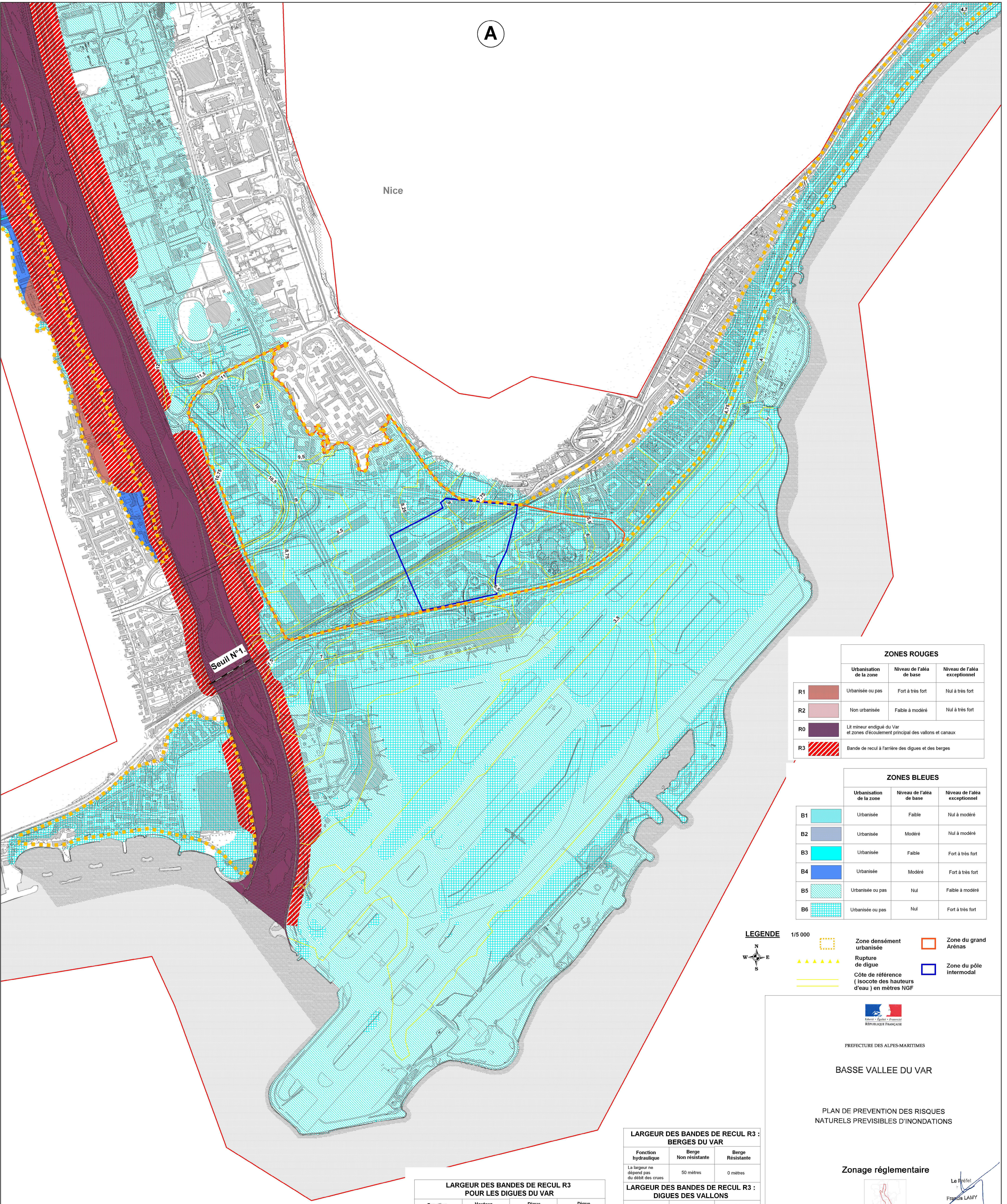
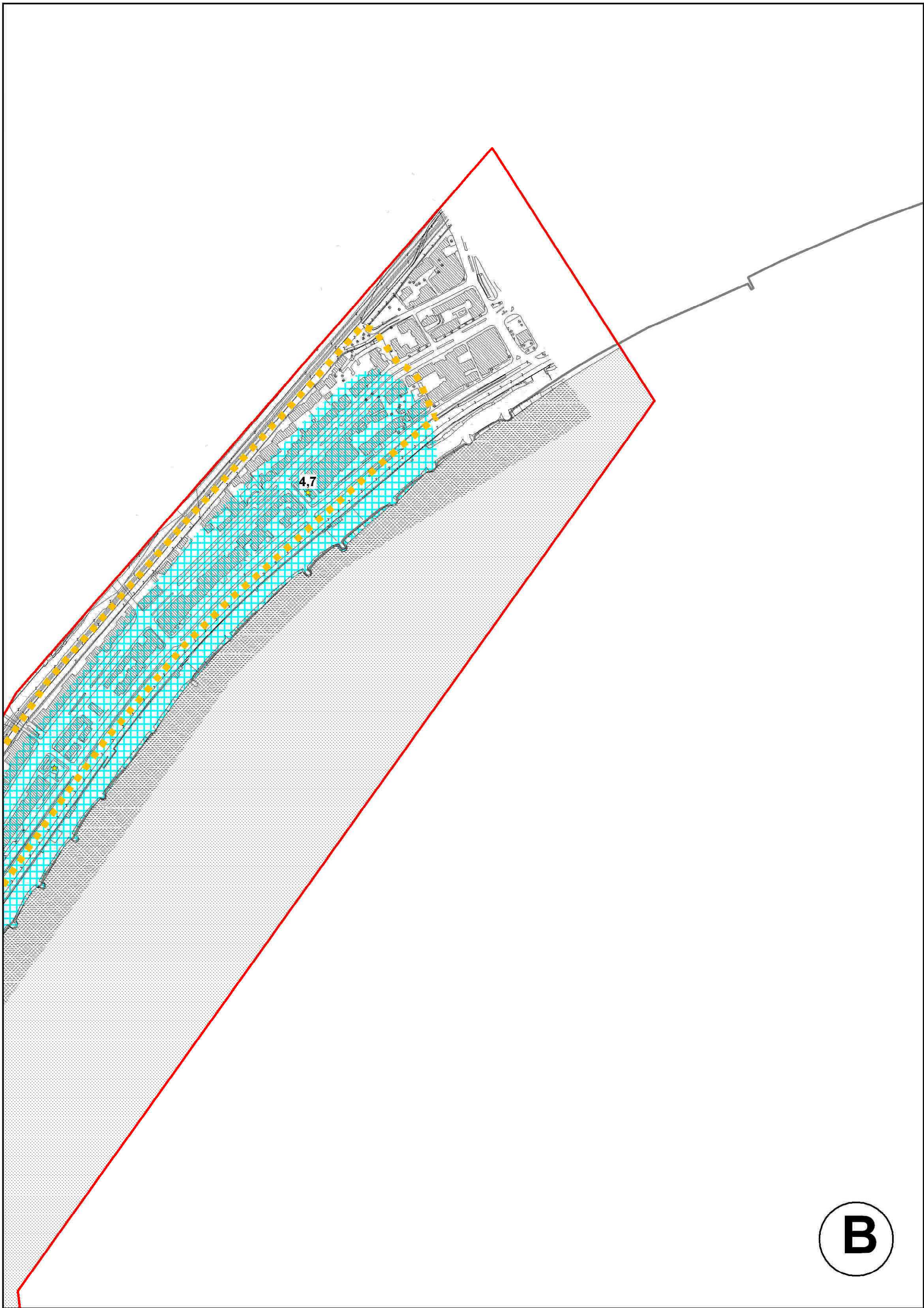
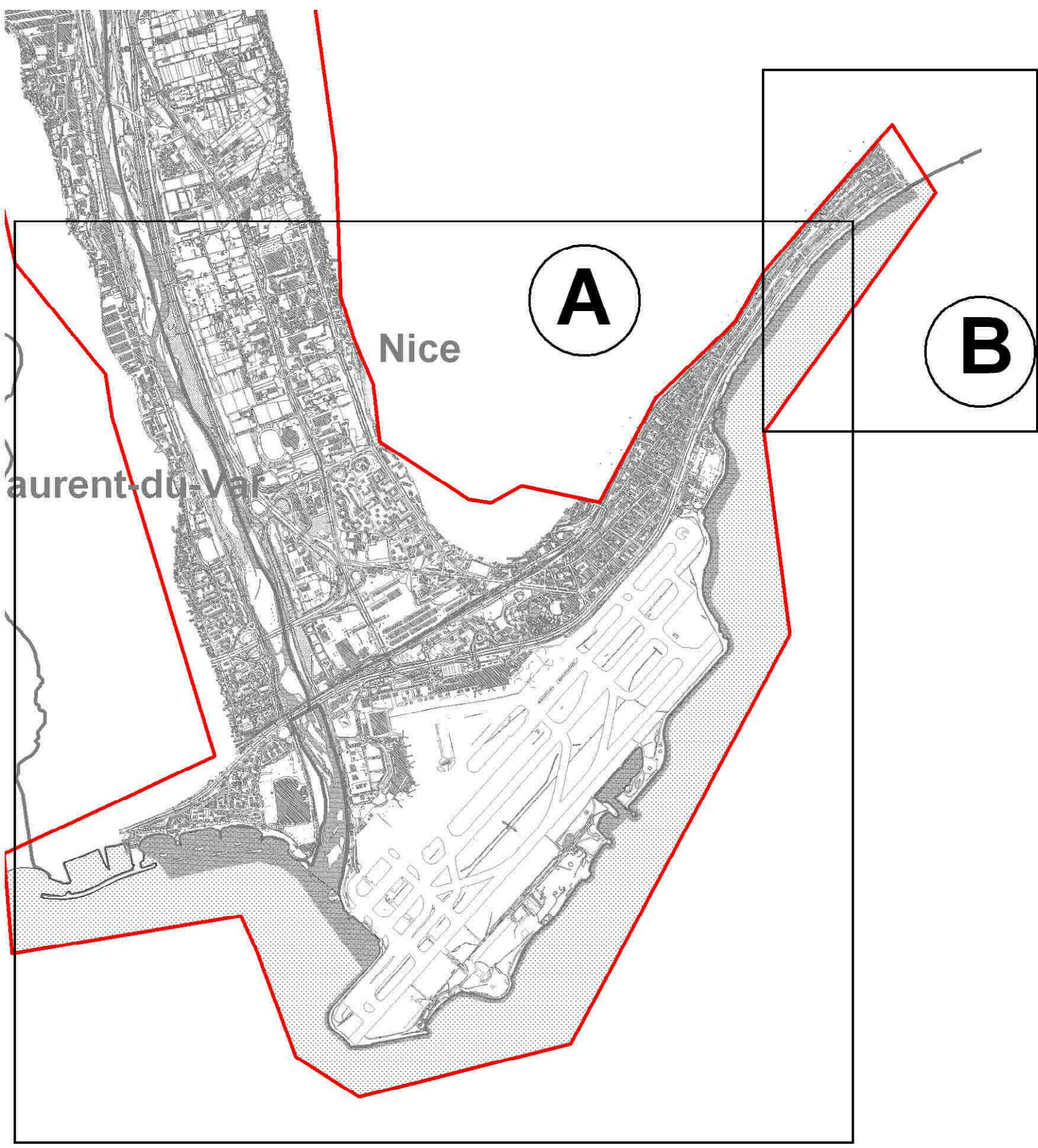
APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

Données : BD Cartho et BD Topo © - IGN (c) -
levé photogrammétrique : DDTM 06, octobre 2005 ©
zonage réglementaire : DDTM 06, 2011 (c)

Saint-Laurent-du-Var

Localisation des plans A et B



ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

LEGENDE				
1/5 000		Zone densément urbanisée		Zone du grand Arénas
		Rupture de digue		Zone du pôle intermodal
		Côte de référence (isocote des hauteurs d'eau) en mètres NGF		

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 POUR LES DIGUES DU VAR			
Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m3/s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de débit compris entre 3800 et 5200 m3/s	Supérieure à 6 mètres	100 mètres	50 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DU VAR			
Fonction hydraulique	Berge Non résistante	Berge Résistante	
La largeur ne dépend pas du débit des crues	50 mètres	0 mètres	

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : DIGUES DES VALLONS			
Vallons	Digue Non résistante	Digue Résistante	
Superficie du bassin versant supérieure à 2 km²	30 mètres	15 mètres	
Autres vallons	10 mètres	10 mètres	

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DES VALLONS ET CANAUX			
Vallons de Gail-Blas et des Trigands	10 mètres		
Autres vallons Canaux	5 mètres		

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage réglementaire

Carte 6/6

Echelle : 1/5000

Avril 2011

Le Préfet
François LAMY
18 AVR. 2011

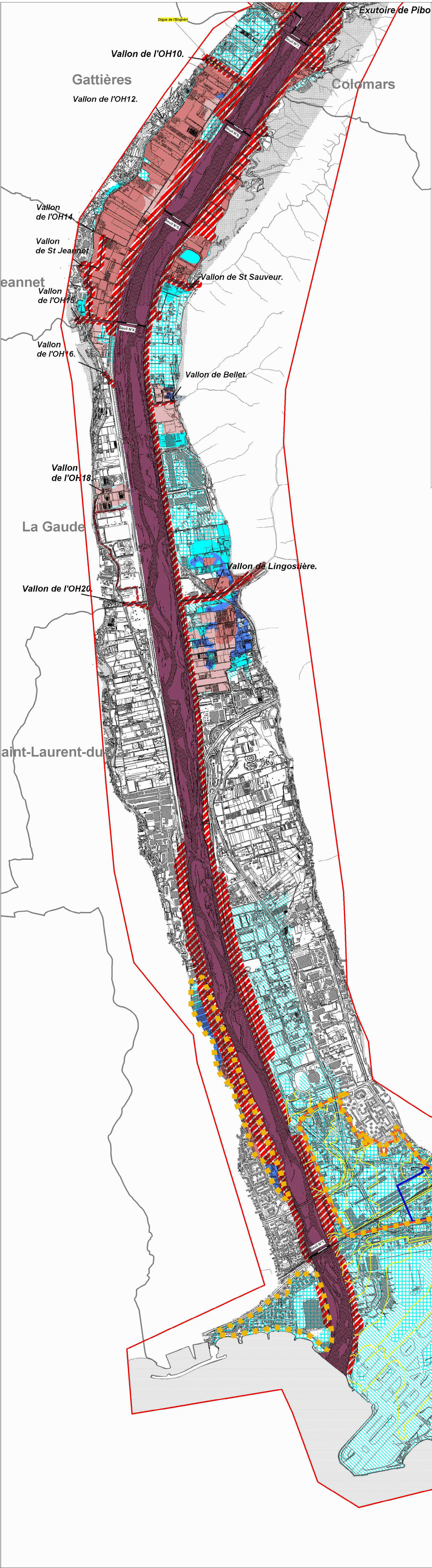
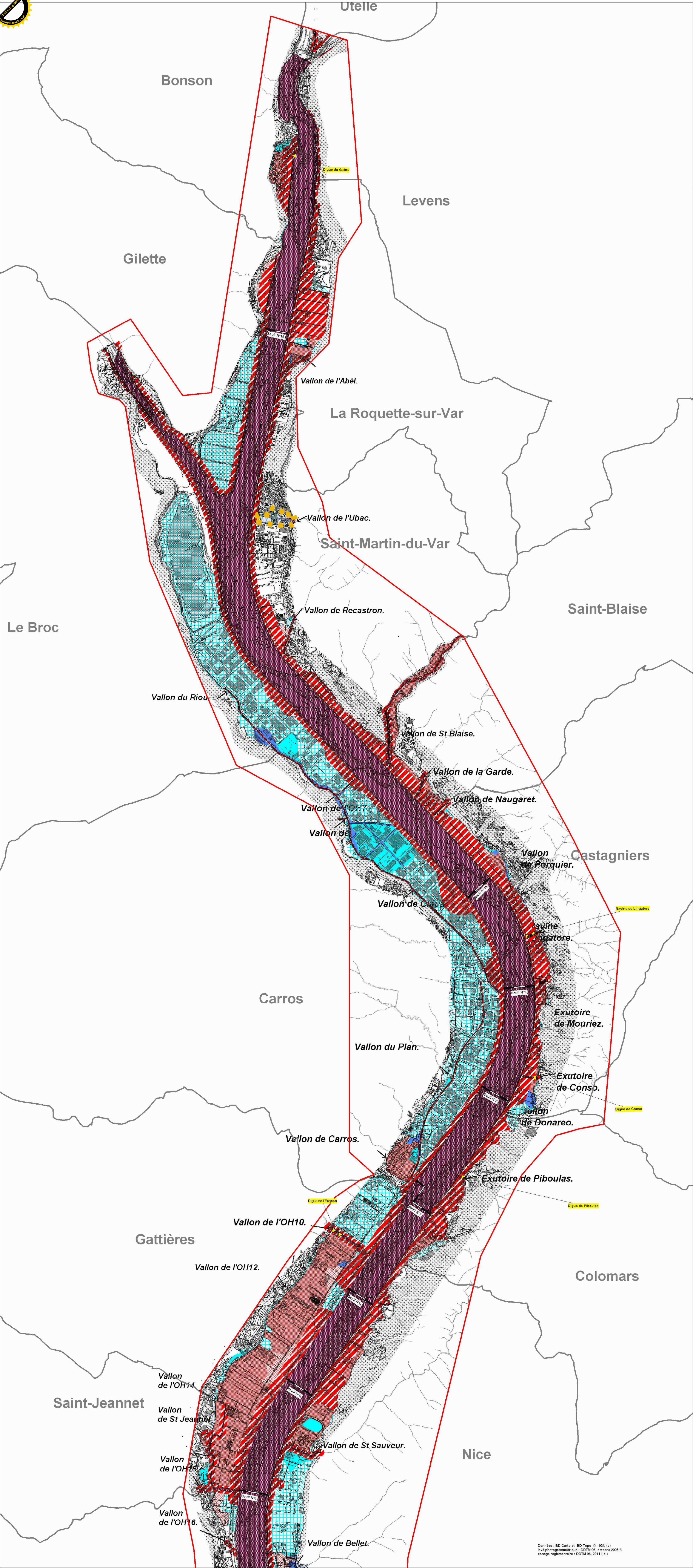
PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 24 décembre 1999 modifié le 07 janvier 2008 et le 25 juin 2010

DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010

ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011

APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES





PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

BASSE VALLEE DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS

Zonage du risque inondation
Vue d'ensemble de la basse vallée du Var

Le Préfet
Francis LAMY
18 AVR. 2011

Echelle : 1/15 000
Avril 2011

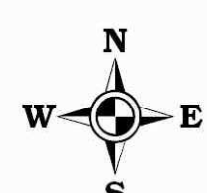
PRESCRIPTION DU PPR : arrêtée du 24 décembre 1999 modifiée le 07 janvier 2008 et le 25 juin 2010

DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX : 6 octobre 2010 au 6 décembre 2010

ENQUETE DU : 7 décembre 2010 AU : 7 février 2011

APPROBATION DU PPR : 18 Avril 2011

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES



LEGENDE:

Echelle 1/15 000

Cote de référence
(isocotes des hauteurs
d'eau) en mètres NGF

Rupture
de digue

Zone densément
urbanisée

Zone du Grand
Arenas

Zone du pôle
intermodal

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Lit mineur endigué du Var et zones d'écoulement principal des vallons et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 POUR LES DIGUES DU VAR			
Fonction hydraulique	Hauteur de charge	Digue Non résistante	Digue Résistante
Sollicité en crue de référence (3800 m ³ /s)	Comprise entre 0 et 2 mètres	100 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m ³ /s)	Comprise entre 2 et 3 mètres	200 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m ³ /s)	Comprise entre 3 et 4 mètres	300 mètres	50 mètres
Sollicité en crue de référence (3800 m ³ /s)	Supérieure à 4 mètres	400 mètres	50 mètres
Sollicitée en crue de débit compris entre 3800 et 5000 m ³ /s	Supérieure à 0 mètres	100 mètres	50 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DU VAR		
Fonction hydraulique	Berge Non résistante	Berge Résistante
La largeur ne décend pas du débit des crues	50 mètres	0 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : DIGUES DES VALLONS		
Vallons	Digue Non résistante	Digue Résistante
Superficie du bassin versant supérieure à 2 km ²	30 mètres	15 mètres
Autres vallons	10 mètres	10 mètres

LARGEUR DES BANDES DE REcul R3 : BERGES DES VALLONS ET CANAUX	
Vallons de Saint-Blaise et des Trignards	
	10 mètres
Autres vallons canaux	5 mètres